

# Qui est admissible à un test gratuit de diagnostic de COVID-19?

**Vous êtes admissible à un test de diagnostic gratuit dans un centre de dépistage participant :**



## **Si vous présentez ces symptômes :**

- Si vous **présentez** au moins **un** de ces symptômes :
  - Fièvre ou frissons
  - Toux
  - Essoufflement
  - Diminution ou perte de l'odorat ou du goût
- Chez les **adultes de plus de 18 ans**, les symptômes peuvent inclure :
  - Fatigue (sensation générale de malaise, manque d'énergie) inhabituelle ou inexplicable
  - Douleurs musculaires inexplicables, inhabituelles ou prolongées
- Chez les **enfants de moins de 18 ans**, les symptômes peuvent inclure :
  - Nausées, vomissements ou diarrhée



## **Si vous présentez des symptômes moins courants, notamment :**

- Mal de gorge
- Rhinorrhée (nez qui coule)
- Congestion nasale (nez bouché)

- Douleur abdominale
- Maux de tête
- Conjonctivite (conjonctivite à bacille de Weeks)
- Diminution ou manque d'appétit



## **Si vous avez été en contact avec quelqu'un atteint de la COVID-19 :**

- Peu importe votre statut vaccinal, si vous avez été exposé à un cas confirmé et avisé par :
  - Un bureau de santé publique
  - Une notification de l'application Alerte COVID
  - Une enquête liée à une éclosion confirmée



## **Si vous faites partie de l'un des groupes de personnes suivants :**

- Si vous faites partie de l'un des groupes de personnes suivants :
  - Résidents d'un refuge pour sans-abri
  - Travailleurs (y compris les travailleurs de soutien), visiteurs (y compris les personnes soignantes) et inspecteurs gouvernementaux de foyers de soins de longue durée

**Nota :** Les symptômes ne doivent pas avoir de lien avec d'autres causes ou problèmes de santé connus, notamment la réception d'un vaccin contre la COVID-19 ou d'un vaccin contre la grippe au cours des 48 dernières heures.





**Si vous faites partie de l'un des groupes de personnes suivants (suite) :**

- Travailleurs étrangers temporaires, y compris aux fins de voyages à l'étranger pour retourner dans un pays d'origine
- Personnes qui s'identifient comme étant autochtones
- Particuliers, et une personne soignante accompagnatrice, ayant une préautorisation écrite du directeur général de l'Assurance-santé de l'Ontario afin de recevoir des services médicaux à l'extérieur du pays
- Personnes qui voyagent à destination ou en provenance de collectivités autochtones et des Premières Nations éloignées et isolées à des fins professionnelles



**Si vous n'êtes pas entièrement vacciné et que l'on vous a conseillé de subir un test de dépistage aux fins d'admission ou de transfert vers l'un des milieux suivants :**

- Admissions à l'hôpital en provenance d'un autre hôpital, d'un foyer de soins de longue durée, d'une maison de retraite ou d'un autre milieu ou établissement d'hébergement collectif (y compris les foyers de groupe et des milieux équivalents à risque accru comme des refuges pour sans-abri, des logements communautaires d'aide à la vie autonome, des milieux liés à un handicap, des milieux d'hébergement collectif, des établissements de réadaptation de courte durée, des maisons de soins palliatifs, autres refuges)

- Patients qui entament un programme de traitement en établissement (p. ex., programme de santé mentale ou de lutte contre les dépendances)
- Transferts ou rapatriement vers des hôpitaux communautaires et des centres régionaux de soins tertiaires ou quaternaires
- Transferts d'un emplacement de soins actifs à un emplacement de soins postactifs (p. ex., patient transféré d'un hôpital vers un milieu de soins continus complexes ou de réhabilitation) au sein d'un organisme à emplacements multiples



**Si vous avez reçu un résultat positif à un test de dépistage antigénique au point de service ou un résultat positif à un dispositif d'autodépistage et que vous voulez subir un test de diagnostic pour confirmer que vous êtes atteint de la COVID-19.**



**Si vous n'êtes pas entièrement vacciné et que votre fournisseur de soins de santé a recommandé que vous subissiez un test 24 à 48 heures avant une chirurgie prévue (non urgente ou émergente) dans un hôpital ou un autre établissement chirurgical (p. ex., établissement de santé indépendant, etc.).<sup>1</sup>**



**Si votre fournisseur de soins de santé a demandé que vous subissiez un test avant un traitement ou un rendez-vous (c.-à-d., greffe de cellules souches hématopoïétiques, radiothérapie ou traitement systémique du cancer, etc.)**

<sup>1</sup> Ceci est à la discrétion du fournisseur de soins de santé, conformément au [Document d'orientation sur la COVID-19 : Tests de dépistage provinciaux et congés](#).



**Vous n'êtes pas admissible à un test de diagnostic gratuit si vous souhaitez subir un test :**

- Dans le cadre d'un mandat ou d'une politique de vaccination.
- Pour respecter une exigence afin de pouvoir voyager, sauf si vous êtes un travailleur étranger temporaire qui retournez dans votre pays d'origine ou qui voyagez à destination ou en provenance de collectivités autochtones et des Premières Nations éloignées et isolées à des fins professionnelles.
- Afin de pouvoir accéder à un lieu privé, un événement ou un rassemblement qui exige un résultat négatif à un test pour entrer.